



Dossier du BHI No. S1/3081

LETTRE CIRCULAIRE 78/2005
16 août 2005

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI
REPUBLIQUE DE MAURICE

Référence: LC du BHI 38/2001 en date du 18 Septembre 2001.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a l'honneur d'annoncer que la République de Maurice est devenue le 76^e Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le BHI a reçu une communication officielle du Service des Relations extérieures de Monaco confirmant que la République de Maurice, dont la demande d'adhésion avait récemment obtenu l'approbation de la majorité requise des deux-tiers des Etats membres de l'OHI, a déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale auprès du gouvernement de la Principauté de Monaco (dépositaire de la Convention de l'OHI), le 4 août 2005.

Le gouvernement de la Principauté de Monaco informera prochainement les gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention est entrée en vigueur pour Maurice, le 4 août 2005.

Le Comité de direction est heureux d'accueillir Maurice au sein de l'OHI et de la communauté hydrographique internationale.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président